

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b> <b>Séance du vendredi 13 août 2021</b></p> <p>Par suite d'une convocation en date du 22 juillet 2021, les membres composant le conseil municipal se sont réunis à l'espace Pierre Brand, le 13 août 2021 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 14  Délibération n°D_2021_08_13_02</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Ceccon, M. Christophe Comé, M. Julien Langlois, Mme Pierrette Baton-Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, M. Laurent Esteulle, Mme Josiane Masson, Mme Cécile Pakosz, M. Christophe Piazzoni, M. Norbert Regard Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : Mme Carole Chen à Mme Anne-Marie Ceccon, M. Jean-Philippe Gecchele à M. Christophe Comé Absent excusé : / Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton-Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

**Objet : Avis du conseil municipal sur le dossier « Restauration morphologique du lit des Ussets, plaine de Bonlieu »**

Monsieur le Maire rappelle qu'une enquête publique conjointe, diligentée par le Syndicat de Rivières les Ussets, ayant pour objet « Restauration morphologique du lit des Ussets, plaine de Bonlieu » a eu lieu sur les communes de Contamine-Sarzin, Marlioz et Sallenôves du 14 juin au 15 juillet 2021.

L'objectif est de restaurer la morphologie du cours d'eau des Ussets sur un linéaire de 1,2 km au niveau du hameau de Bonlieu. Les travaux se dérouleraient en période d'étiage estival (niveau moyen de l'été le plus bas). Le projet comprend le traitement de la renouée du Japon qui a fortement colonisé ce tronçon des Ussets. Le défrichement d'environ 2 ha serait compensé par des mesures de végétalisation des berges.

Sur demande de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Haute-Savoie, le conseil municipal est invité à émettre un avis sur ce dossier au plus tard le 31 août prochain.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal émet un avis favorable à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : <b>19 AOUT 2021</b></p> <p>Et de la publication le : <b>19 AOUT 2021</b></p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine-Sarzin, le <b>19 AOUT 2021</b></p> <p>Le Maire, Georges CANICATTI</p>
--	--


